

2M ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €uros
Siège social : 34 Boulevard de Pinteville
54200 TOUL

Maxime MARIN
Société 2M INVEST, Présidente



RCS NANCY 930 346 325

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six décembre,
A 16 heures,

Les associés de la Société 2M ENVIRONNEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €uros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 34 Boulevard de Pinteville à 54200 TOUL, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime MARIN, Gérant de la Société 2M INVEST, Présidente de la Société.

Madame Justine MAYEUX est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- ✓ La feuille de présence et la liste des associés,
- ✓ Un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ Le rapport de la Présidente,



- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de la Présidente,
- ✓ Suppression de l'article portant sur la répartition du capital social dans les statuts,
- ✓ Transfert du siège social de la Société,
- ✓ Modifications corrélatives des statuts,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé qu'à la date du 11 décembre 2025 Madame Justine MAYEUX a cédé à la société 2M INVEST 15 actions sur les 20 actions lui appartenant dans la Société, prend acte que la répartition du capital social n'a pas lieu d'être précisée dans les statuts et décide, en conséquence, de supprimer des statuts l'article 9 « PARTS SOCIALES ».

Par conséquent, les articles suivants seront renumérotés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 34 Boulevard de Pinteville - 54200 TOUL au **981 rue Bokanowski – 54200 TOUL**, et ce à compter de ce jour.



En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est : 981 rue Bokanowski - 54200 TOUL »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Monsieur Maxime MARIN



LE SECRETAIRE
Madame Justine MAYEUX

